

## VOTRE CPAM VOUS INFORME

### Pour gérer ma santé, j'ouvre mon compte sur ameli.fr !

Avec mon compte sur ameli.fr, je peux à tout moment et en toute sécurité :

- > suivre en temps réel mes remboursements de santé ou le paiement de mes indemnités journalières,
- > échanger par e-mail avec ma Caisse d'Assurance Maladie,
- > télécharger mon attestation de droits,
- > télécharger mes relevés d'indemnités journalières, de pensions d'invalidité et de rentes,
- > télécharger ma déclaration de choix de médecin traitant pré-remplie,
- > déclarer la perte ou le vol de ma carte Vitale et suivre en temps réel l'émission de ma nouvelle carte,
- > commander ma Carte Européenne d'Assurance Maladie,
- > déclarer mon changement d'adresse,
- > accéder à mon espace prévention personnalisé.

**Nouveau**  
**Mon compte est aussi  
disponible sur mobile.**  
**Rendez-vous sur  
ameli.moncompte.mobi**

### Comment ouvrir mon compte sur ameli.fr ?

1. Je me munis de mon numéro d'assuré social et de mon code\* que l'Assurance Maladie m'a adressé par courrier.
2. Je me connecte sur ameli.fr.
3. Je clique sur « J'ouvre mon compte ».

*\* Si je n'ai pas reçu de code ou si je l'ai perdu, j'effectue une demande sur ameli.fr. Un nouveau code me sera adressé par courrier.*

***L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé***

*Article adressé le 12 mars 2013*